

## Postulat

Invitation à la municipalité d'étudier la création d'un jardin communal et de préparer un préavis décrivant le mode de fonctionnement du jardin et son financement

le 17 novembre 2024

Par voie de postulat, je demande à la municipalité de créer un jardin communal et de gérer le projet de manière pérenne.

Selon l'article 10 du « Règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable et du Fonds communal pour l'éclairage public » (FEEDD), le fonds est destiné, entre autres, « à financer des mesures et projets municipaux s'inscrivant dans le concept de développement durable communal ». L'article 11 précise que le fonds est également destiné à « la promotion et le soutien d'une alimentation locale et biologique » et à l'information et la sensibilisation de la population sur les objectifs du développement durable.

Il suit logiquement que la création d'un jardin communal s'inscrive dans les buts du fonds FEEDD.

Le projet servira le bien commun sur plusieurs axes:

- Fourniture de produits locaux pour la restauration collective
- Sensibilisation de la population à la production de nourriture
- Démonstration de méthodes d'agriculture durable (permaculture, biodynamie, etc.)
- Le renforcement des ateliers "Légumes perchés"
- Contribution à l'autosuffisance alimentaire
- Culture d'arbres fruitiers
- Encouragement de la préservation d'espèces végétales anciennes et autochtones (voir, par exemple, ProSpecieRara, <https://www.prospecierara.ch/fr.html>)
- Implication de jeunes dans la production alimentaire
- Création d'emplois ponctuels
- Soutien de l'économie locale
- Site d'activités pédagogiques en lien avec la durabilité
- Mise à disposition de parcelles aux habitants de St-Sulpice

La création d'un jardin s'inscrit également dans les objectifs de l'état de Vaud. Des informations complémentaires sur le développement durable dans l'agriculture et la stratégie cantonale pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective se trouvent sur des sites suivants:

<https://www.vd.ch/environnement/durabilite/les-themes-lies-a-la-durabilite/alimentation-durable>

<https://www.vd.ch/environnement/durabilite/les-themes-lies-a-la-durabilite/alimentation-durable/restauration-collective>

### Financement et dépenses

Concernant le post Développement durable des comptes de la commune, les revenus des taxes FEEDD s'élevaient à CHF 243'388 (4115.000) en 2023 et CHF 37'747 étaient attribués à fonds de réserve (3801.000) (voir 1140, page 5-7). Compte tenu la capacité d'alimenter un fonds de réserve "Développement durable", il semble possible de financer un nouveau projet de développement durable.

1140	Développement durable	284'067.85	275'214.63	331'046.20	290'209.20	277'147.95	247'661.95
1	3011.001	Traitements du personnel	40'000.60		40'003.80	33'187.20	
1	3030.000	Cotisations AVS/AI/APG/AC/AF	3'767.60		3'752.40	3'133.70	
1	3040.000	Cotisations LPP	6'312.00		6'519.60	4'940.95	
1	3050.000	Assurances accidents et perte gain maladie	769.70		770.40	638.40	
2	3667.000*	Aides et encouragement développement durable	195'471.20		280'000.00	143'271.53	
2	3801.000	Attributions à fonds de réserve	37'746.75			91'976.17	

Commune de St-Sulpice - Comptes 2023

7

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	4115.000	Taxes FEED	243'387.93		210'000.00		243'627.75
2	4359.002*	Recettes diverses	3'330.00				69.20
2	4656.001*	Participations et subventions territoire et environnement	28'496.70				3'965.00
2	4814.000	Prélèvement s/fonds de réserve			80'209.20		

L'investissement initial comprendra la préparation du terrain et l'achat d'outils de jardinage.

Les coûts récurrents comprendront principalement les salaires du personnel du service de voie et les coûts d'administration.

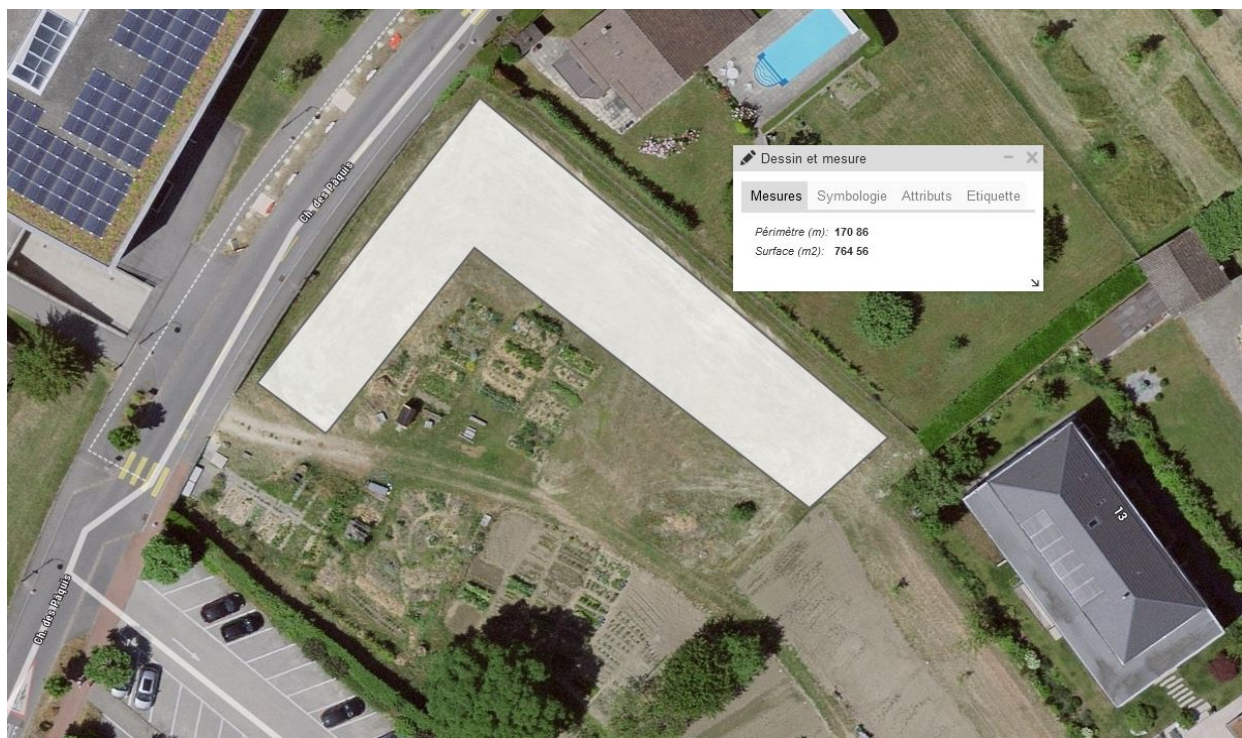
Selon l'article 11 du FEEDD, « le fonds peut financer des dépenses de fonctionnement liées à des activités qu'il soutient, notamment en matière de ressources humaines ». De ce fait, il est possible d'affecter des employés de la commune au projet.

## Propositions et informations pour considération

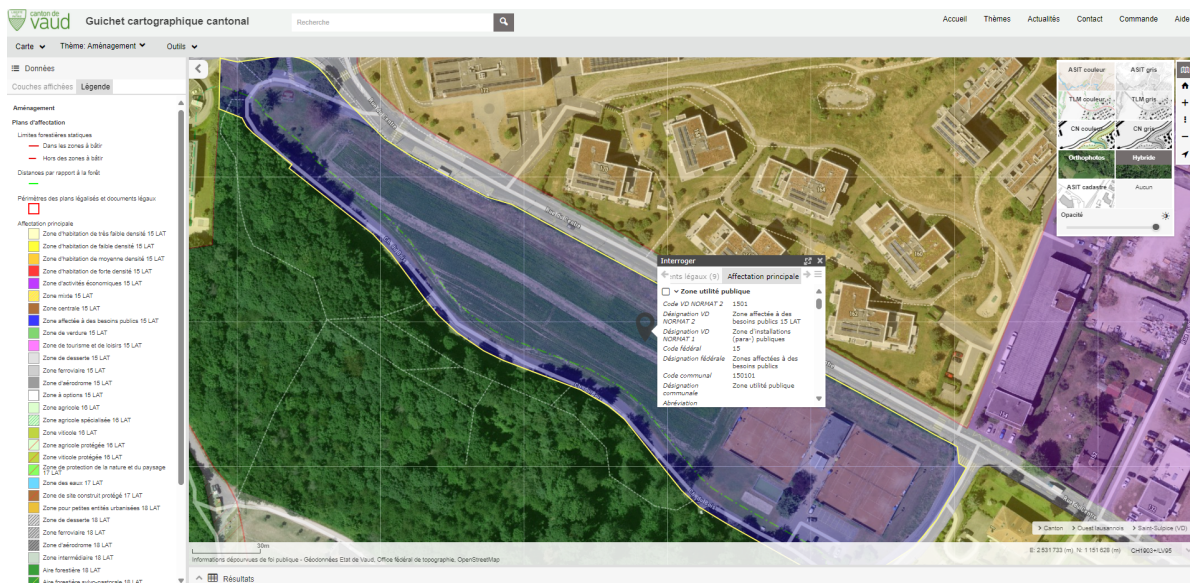
### Emplacement

Les parcelles n° 308 et n° 135 pourraient convenir au projet.

Sur la parcelle n° 308, en face du collège des Pâquis, il existe déjà des jardins. Une surface en forme de « L » d'environ 750 m<sup>2</sup> n'est pas utilisée.



La parcelle n° 135 est en zone d'utilité publique.



### Produits et canaux de valorisation

Produits	Canaux de valorisation
Fruits et légumes bio	Paniers sur abonnement, réfectoires de l'administration cantonale, les structures d'accueil de jour pré et parascolaires, les hôpitaux, les EMS, ainsi que dans les réfectoires d'entreprise et d'administration communale.
Plantes aromatiques	Des entreprises de préparation et de vente de tisanes et d'herbes
Fleurs	Des fleuristes

### Gestion du projet

La municipalité a la capacité de diriger les projets de développement durable. Etant donné ses connaissances en jardinage et sa capacité à réaliser des travaux pratiques, le service de la voirie sera responsable de la gestion pratique du projet.

Le projet pourrait commencer petit et se déployer progressivement sur plusieurs années. Cela permettrait d'adapter le projet aux conditions réelles rencontrées.

Pour effectuer des tâches de jardinage, il serait bénéfique d'engager ponctuellement des personnes intéressées. Par exemple, des jeunes qui souhaitent gagner de l'argent pendant les vacances scolaires.

Pour conclure, un jardin communal aurait des effets bénéfiques sur les axes culturels, sociaux, économiques, et sur la qualité de l'alimentation. En vue de sa responsabilité de gérer le FEEDD et les terrains communaux, ainsi que de sa capacité technique à gérer un jardin, j'invite la municipalité à créer un jardin communal.

St-Sulpice, le 17 novembre 2024

Mark McCormick  
Conseiller communal, Les Vert-e-s